

**Programme Initiale de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
Sanitaire et Sociale
Réf : PRAP 2S
Etre acteur PRAP dans son établissement**

PUBLIC CIBLE

- ✓ Cette formation s'adresse à tous les salariés du secteur Sanitaire et Social désirant s'investir dans la prévention de leur entreprise.
- ✓ 12 personnes maximum conseillées par session.

PRE-REQUIS

- ✓ Pas de prérequis

ORGANISATION & DEROULEMENT DE LA FORMATION

- ✓ 21h minimum de face à face pédagogique soit 3 jours non consécutif (2j + 1j)
- ✓ La formation alterne théorie et analyse sur les postes de travail
- ✓ Un travail d'intersession consistant à faire une observation d'une situation de travail est demandée aux stagiaires.

OBJECTIFS

- ✓ Se positionner en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise
- ✓ Connaître les risques de son métier afin de repérer les situations susceptibles de nuire à la santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- ✓ Observer et analyser une situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain.
- ✓ Maîtriser le risque en proposant des améliorations permettant d'économiser les efforts.

CONTENUS DE LA FORMATION

Conforme au dispositif de formation : Visite préalable de l'entreprise par le formateur.

- **Situer l'acteur PRAP et sa place dans une l'activité de travail :**
- Apprendre à identifier les différentes activités physiques dans une séquence de travail.

- **Appréhender l'importance des atteintes à la santé :**
 - Liées à l'activité physique en milieu professionnel.
 - Apprendre à identifier les indicateurs caractéristiques de son entreprise.
 - Mesurer l'importance des enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.

- **Repérer les situations à risque liées à l'activité physique en milieu professionnels :**
 - Apprendre à faire le lien entre le fonctionnement du corps humain et l'activité physique en situation de travail : Gestes, effort, répétitivité, postures, déplacements, etc...
 - Apprendre à utiliser les aides techniques appropriées.

- **Identifier les éléments déterminant l'activité physique en situation de travail :**
 - Apprendre à reconnaître les déterminants de l'activité physique au travail.
 - Observer les situations de travail : Chaque participant doit être acteur et observateur

- **Participer à la maîtrise des risques liés à l'activité physique :**
 - Formuler des hypothèses d'amélioration des situations de travail observées

- **Restitution des résultats de la formation au groupe :**
 - Elaborer la synthèse des analyses de situation de travail des participants
 - Formaliser des piste d'amélioration.

Démarche de prévention :

- Création d'un comité de pilotage par l'entreprise : Direction ou représentant, responsable ou animateur sécurité, CHSCT, médecin de santé au travail, ... décide des actions à mettre en place

- Création d'un groupe de travail : travaille sur les synthèses des groupes formés, hiérarchise les actions à mettre en place, suit et communique sur la démarche, fait remonté les propositions d'action au comité de pilotage.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- ✓ La formation alterne :
 - des modules en salles sous forme d'exposé théorique, remue-méninge, étude de cas, projection de films correspondant à l'activité de l'entreprise, travail de découverte en sous-groupe, échanges
 - des modules sur le terrain (pratique) : analyse de postes de travail, exercices sur des mises en situation de travail, exercices de manutention et utilisation des aides techniques.

EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

- ✓ Les critères d'évaluation sont définis par l'INRS et transcrits dans une grille de certification individuelle.
- ✓ Le certificat d'acteur PRAP valable au maximum 24 mois est délivré aux candidats ayant participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable de la part de formateur

- ✓ Une attestation de fin de formation est délivrée aux stagiaires ayant participé à l'intégralité de la formation.
- ✓ La prolongation du certificat d'acteur PRAP est conditionnée par le suivi d'un stage de maintien et actualisation des compétences d'une journée tous les 24 mois.

DIVERS

- ✓ Le mémento formation-action « Devenir acteur-PRAP » (INRS - ED7201) est remis à chaque stagiaire.
- ✓ Le mémento « Prévention des risques liés aux manutentions des personnes dans les secteurs sanitaire et social - Guide à l'usage des aidants et des soignants » (INRS – ED7202) est remis à chaque stagiaire.